



## L'œil des Gouesnousiens !

Chaque trimestre, la Ville de Gouesnou publiera un de vos meilleurs clichés sélectionnés par la rédaction de Gouesnou Le Mag.

### Partagez votre regard sur notre commune

Chaque jour, chaque week-end, vous êtes nombreux à brandir votre téléphone portable ou votre appareil photo pour immortaliser les grands et petits moments de la vie gouesnousienne. Manifestations sportives, vie associative, scènes du quotidien, paysages, ambiances, animaux, etc.

Autant d'images touchantes, insolites ou simplement magnifiques qui racontent notre ville et en révèlent souvent des facettes inédites.

Ces photos, que vous nous envoyez parfois spontanément et que nous publions sur notre page Facebook, auront désormais leur place dans le magazine.

Pour participer, faites-nous parvenir votre photo ainsi que l'autorisation de publication et le règlement, par mail à [communication@mairie-gouesnou.fr](mailto:communication@mairie-gouesnou.fr)

L'ensemble des photos, sous réserve qu'elles respectent les conditions mentionnées au règlement, sera diffusé sur la page [Facebook Ville de Gouesnou](#).

## À vos objectifs !

### Règlement

Les photos doivent avoir été visiblement prises sur le territoire de la Ville de Gouesnou et les auteurs devront au préalable avoir recueilli l'accord des personnes présentes dans les clichés. Les photos ne devront pas contrevenir aux lois en vigueur. Sont notamment illicites, les œuvres protégées par des droits d'auteur.

Toute personne se sentant insultée ou diffamée peut demander à la Ville de Gouesnou le retrait d'une photographie.

Tout un chacun est invité à signaler à la Ville de Gouesnou tout abus en adressant un mail à [communication@mairie-gouesnou.fr](mailto:communication@mairie-gouesnou.fr)

Sauf avis contraire, les auteurs ne cèdent leur droit de publication que pour le magazine Gouesnou Le Mag et la page Facebook de la Ville de Gouesnou.

Leurs photographies ne sont donc pas libres de droit. Toute autre utilisation doit faire l'objet d'une demande écrite auprès de la Ville de Gouesnou ([communication@mairie-gouesnou.fr](mailto:communication@mairie-gouesnou.fr)), qui transmettra la requête à l'auteur.

## Autorisation de publication

Je soussigné(e)

Demeurant

- cède à titre gratuit à la Ville de Gouesnou le droit de publier, sur son magazine Gouesnou Le Mag, sur sa page Facebook Ville de Gouesnou, la (les) photographies que je lui ai adressée(s) et qui représentent...

Indiquer ici la légende de la photo : .....

- déclare être l'auteur de la (des) photographies sus mentionnée(s) et ne pas avoir cédé le droit d'exploiter cette (ces) photographie(s), à titre exclusif, à un tiers. Je conserve en parallèle le droit d'exploiter librement de mon côté cette (ces) photographie(s).
- déclare avoir obtenu l'accord de la (des) personnes figurant sur la (les) photographie(s) pour une éventuelle publication dans le magazine Gouesnou Le Mag, sur la page Facebook de la Ville de Gouesnou. Je m'engage ainsi à garantir la Ville de Gouesnou de tout recours ou réclamation émanant de la (des) personne(s) photographiée(s)
- déclare décharger la Ville de Gouesnou de toute revendication ou éviction tenant à la propriété matérielle ou incorporelle de la (des) photographie(s).

Fait à

Signature